académie Toulouse RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	**ÉPREUVE OBLIGATOIRE EN PONCTUEL** **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE** CAP / BEP - session 2020 **LIVRET CANDIDAT**	**SAUVETAGE**

Référence :

- Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 définissant les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.
- Circulaire n° 2017-058 du 4-4-2017, circulaire qui précise les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive notamment avec les modifications de protocoles.

Cette brochure présente pour l'Académie de Toulouse, une des activités physiques et sportives retenue pour la session 2020.

Les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées pour l'examen ponctuel terminal concernent : les candidats individuels, scolarisés au CNED ou inscrits dans un établissement hors contrat.

Le contrôle ponctuel terminal s'effectue sur deux épreuves.

Les candidats choisissent un couple d'épreuves indissociables parmi les cinq suivants:

ENSEMBLE N° 1 :	Gymnastique au sol – Badminton en simple
ENSEMBLE N° 2 :	Gymnastique au sol – Tennis de table en simple
ENSEMBLE N° 3 :	Badminton en simple – Sauvetage
ENSEMBLE N° 4 :	Badminton en simple – Demi-Fond (3 x 500 m)
ENSEMBLE N° 5 :	Tennis de table en simple – Demi-Fond (3 x 500 m)

Le jury invite les candidats à se préparer à cette épreuve afin de garantir leur sécurité.

Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec sa convocation et une pièce d'identité.

académie Toulouse RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	**ÉPREUVE OBLIGATOIRE EN PONCTUEL** **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE** CAP / BEP - session 2020 **LIVRET CANDIDAT**	**SAUVETAGE**

I. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE :

- Épreuve comportant 2 parties enchaînées : un parcours de 200m comportant 8 obstacles puis nager sur une distance de 20 m et remonter un mannequin immergé à 2 m de profondeur. Les 2 parcours sont chronométrés. L'épreuve de remontée du mannequin est dans le prolongement du 200 m avec obstacles.
- Le mannequin sera immergé à 2m de profondeur.
- Le temps imparti pour parcourir 20 mètres et remonter le mannequin sera au maximum de 30 secondes pour les garçons et de 35 secondes pour les filles.
- Le candidat communiquera son projet du nombre de points qui lui seront attribués pour chacun des éléments évalués : le temps, les obstacles et le mannequin.

II. CONDITIONS DE L'ÉPREUVE :

- La tenue sera nécessairement adaptée au règlement intérieur du bassin (maillot de bain, bonnet de bain et lunette recommandée).

III. AIDE À LA PRÉPARATION

- Cette épreuve demande une pratique régulière de la natation de distance et également un travail subaquatique.
- Les 3 projets annoncés au début de l'épreuve demandent d'avoir préalablement réalisé cette épreuve dans sa totalité.

IV. COMPÉTENCE ATTENDUE : BOEN n° 9 du 01/03/2018

Niveau 3: En choisissant son mode de nage, se déplacer sur une distance longue en un temps imparti, exigeant le franchissant en immersion d'obstacles disposés en surface, et la remontée d'un objet immergé.

V. DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION :

1ère phase : présentation de l'épreuve

a. Choix du projet de l'épreuve.
b. L'épreuve se déroulera sur un bassin de 25m.

2ème phase : échauffement libre d'une durée de 20 min

3ème phase : passation de l'épreuve

VII. NOTATION : BOEN n° 9 du 01/03/2018

La notation de la prestation physique sur 20 points

- **6 points** : le nombre d'obstacles franchis.
- **2 points :** le nombre d'obstacles non touchés.
- **2 points :** le parcours réalisé dans le temps imparti.
- **5 points : le t**emps nécessaire pour remonter le mannequin à la surface.
- **5 points** : le projet personnel.

Natation sauvetage CAP/BEP

BOEN n° 9 du 01/03/2018

Compétence attendue	Principes d'élaboration de l'épreuve
Niveau 3 En choisissant son mode de nage, se déplacer sur une distance longue en un temps imparti, exigeant le franchissement en immersion d'obstacles disposés en surface, et la remontée d'un objet immergé.	**Épreuve comportant deux parties enchaînées.** Un parcours de 200m comportant 8 obstacles à franchir en immersion. Cette distance doit être nagée **en moins de 5mn20 pour les candidats et en moins de 5mn40 pour les candidates.** Le parcours de 200 mètres est constitué par le jury qui dispose les 8 obstacles régulièrement sur le parcours. Un intervalle d'environ 25m sépare les obstacles qui sont orientés verticalement par rapport à la surface afin d'imposer une immersion d'environ 1 m de profondeur, ou horizontalement imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2 m. Les modalités de franchissement sont libres. Le nombre de tentatives de franchissement n'est pas limité. Passer les obstacles sans les heurter est valorisé. Au terme du parcours d'obstacles et dans son prolongement, le candidat nage vers une zone indiquée, distante d'une vingtaine de mètres, pour remonter en surface **en moins de 30 s (garçons), de 35 s (filles)**, un mannequin qui s'y trouve immergé à environ 2 m de profondeur. Ce parcours est chronométré, jusqu'au moment où les voies respiratoires du mannequin sont émergées. Le candidat communique avant le début de l'épreuve au jury le nombre de points qui lui seront attribués pour chacun des éléments évalués, au cours des deux parties de l'épreuve.

Points à affecter	Éléments à évaluer	Compétence de niveau 3 en cours d'acquisition (de 0 à 9 pts)	Compétence de niveau 3 acquise (de 10 à 20 pts)	
10 points 1ère partie	**Nombre d'obstacles franchis : 6 pts** **Nombre d'obstacles touchés: 2 pts** **Parcours réalisé ou non** **Dans le temps imparti: 2 pts**	2 obstacles franchis: 1 pt 3 obstacles franchis: 2 pts Deux et plus : aucun point	4 obstacles franchis: 3 pts 5 obstacles franchis: 4 pts 6 obstacles franchis: 5 pts Un seul obstacle touché sur l'ensemble du parcours: 1 pt 200m nagés en moins de 5 m40 (garçons), 6 mn (filles): 1 pt	7 obstacles franchis: 5,5 pts 8 obstacles franchis: 6 pt Aucun obstacle touché sur l'ensemble du parcours: 2 pts 200 m nagés en moins de 5m20 (garçons), 5mn 40 (filles): 2 pts
5 points 2e partie	**Temps nécessaire pour remonter le mannequin à la surface : 5 pts**	Mannequin remonté à la surface : 1pt	Mannequin remonté à la surface, voies respiratoires émergées : 3pts	Mannequin remonté à la surface, voies respiratoires émergées, dans le temps imparti : 5 pts
5 points	**Projet personnel** Degré de pertinence du parcours réalisé aux possibilités et aux engagements de l'élève dans la préparation de l'épreuve	Trois différences entre le prévu et le réalisé: 1 pt	2 différences entre le prévu et le réalisé : 2 pts 1 différence entre le prévu et le réalisé : 3 pts	Aucune différence entre le prévu et le réalisé: 4 pts 1 pt supplémentaire si l'élève gère son effort en maintenant une allure globalement régulière sur le premier parcours